



L'AVENIR DE LA PSYCHOLOGIE SCOLAIRE

Où se situent les universités ?



Par
Josée Douaire, M. Ps.

« La tâche d'une université est la création de l'avenir. »
(Alfred North Whitehead)

LA PSYCHOLOGIE scolaire est l'une des rares orientations de la psychologie où les professionnels peuvent se vanter de pratiquer dans un milieu de vie naturel comprenant autant, sinon plus, d'enfants normaux et en santé que d'enfants ayant des difficultés. C'est aussi dans ce milieu de vie que l'enfant se développe aux plans social, émotionnel, intellectuel et scolaire. L'enfant qui fréquente l'école se trouve entouré d'une multitude d'intervenants. De plus, c'est un milieu d'accomplissement et de labeur car, comme le disait ironiquement Paul Morand, diplomate et écrivain français : « À voir ce que l'école exige aujourd'hui de nos fils, je me demande combien de pères seraient capables d'être des enfants. »

Cette multiplicité des champs d'intervention, des clientèles et problématiques abordées représente en soi un défi pour n'importe quel psychologue scolaire. A-t-on offert à ce dernier une formation universitaire lui permettant de se sentir le pied sûr et le cœur léger dans ce milieu? Nous avons interrogé quelques directeurs de programmes de psychologie, professeurs et chercheurs d'université à ce sujet.

La formation des psychologues scolaires

Actuellement, seule l'Université du Québec à Montréal (UQÀM) offre un programme de doctorat en psychologie de l'éducation, qui s'est donné trois axes de développement : 1. l'étude des contextes éducatifs et des liens entre l'enseignement, l'apprentissage et le développement; 2. l'intervention auprès de populations spéciales en milieu scolaire; 3. les nouvelles technologies éducatives. De plus, comme le mentionnent M^{mes} Diane Marcotte et Georgette Goupil, professeures dans cette section, les étudiants sont fortement encouragés à effectuer un de leurs stages en milieu scolaire. Notons que l'Université du Québec à Hull est associée à l'UQÀM pour ses programmes de stages, même si elle n'a

pas de section propre à la psychologie scolaire ou de l'éducation. Comme le rapporte Lyne Thomassin, agente de stages au département de psychologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), les étudiants de l'UQTR peuvent aussi réaliser des stages en milieu scolaire s'ils le désirent. Ces universités acceptent des superviseurs du milieu scolaire détenant une maîtrise en psychologie et suffisamment d'années d'expérience.

Il est vrai que, contrairement à ce que l'on trouve en milieu hospitalier, peu de psychologues scolaires détiennent un doctorat en psychologie. Pour les universités dont les programmes sont accrédités par la Société canadienne de psychologie (SCP) (p. ex. l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université McGill), ce problème revêt une importance capitale et entraîne des conséquences majeures sur le nombre de stage permis en milieu scolaire. Les procédures d'accréditation des milieux de stages de la SCP exigent effectivement que le superviseur détienne un doctorat.

François Doré (professeur titulaire à l'Université de Laval et directeur de l'École de psychologie) rapporte qu'à une certaine époque, les étudiants pouvaient effectuer des stages en milieu scolaire et le faisaient. Toutefois, depuis la restructuration des programmes, cela ne s'est pas encore produit. M. Doré considère que si son département n'a pas été approché par les commissions scolaires de la région de Québec, c'est peut-être parce que l'Université Laval n'a pas la réputation d'offrir de la formation en psychologie scolaire. Il affirme que par le passé certains efforts avaient été déployés afin d'élaborer un programme en psychologie de l'éducation à l'Université Laval, mais que le projet n'avait pas abouti parce que certains enseignants ne s'y investissaient pas assez ou quittaient l'institution.

Jean-Pierre Blondin, directeur adjoint au département de psychologie de l'Université de Montréal, rapporte quant à lui que cette université n'offre plus de formation en psychologie scolaire depuis quelques années déjà. Les étudiants peuvent acquérir une formation clinique générale qui peut leur être utile en milieu éducatif mais, comme le mentionne M. Blondin, cette formation ne saurait — et ne cherche pas à — se substituer à une formation spécialisée et intégrée en psychologie de l'éducation. Toutefois, même si des stages en milieu scolaire sont difficilement envisageables, l'Université de Montréal et l'Université Laval offrent un programme clinique permettant aux étudiants de se familiariser avec une clientèle enfant/adolescent, ce qui

n'est plus le cas pour l'Université de Sherbrooke. Selon Claude Charbonneau (professeur titulaire, directeur du département de psychologie et coresponsable du doctorat professionnel en psychologie à l'Université de Sherbrooke), cette institution a déjà offert un programme de psychologie de l'éducation, mais ce dernier ne donnait pas accès à l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ). Actuellement, l'Université de Sherbrooke présente seulement deux programmes : un profil clinique (adultes) et un profil organisationnel (qui laisse néanmoins de la place à l'intervention dans tout milieu organisé). M. Charbonneau indique toutefois qu'il peut être possible pour un étudiant de conclure une entente afin de réaliser un stage en milieu scolaire (surtout dans les cégeps).

Une pénurie, ses causes et ses conséquences

Pourquoi manque-t-il de psychologues scolaires pour remplacer ceux qui se trouvent actuellement dans les écoles? Les responsables et les professeurs des universités s'entendent pour identifier trois causes principales.

1. Le manque de programmes de formation

Il est vrai que peu de programmes forment les psychologues scolaires, comme nous venons de le relater. M. Charbonneau (Université de Sherbrooke) affirme qu'en général le domaine de l'enfance a été moins investi que le domaine de la psychologie des adultes et qu'il y a aussi un manque en pédopsychiatrie, par exemple. Alors pourquoi ne pas créer davantage de programmes de formation axés sur ces milieux et cette clientèle? Lorsqu'il n'existe plus un nombre suffisant de psychologues pour répondre aux besoins d'un milieu d'exercice, n'est-ce pas le rôle des universités de créer un avenir adéquat pour ces milieux en formant une relève plus importante? M. Doré (Université Laval) affirme que ce sont les universités ayant déjà un programme spécifique à cet effet qui devraient former les psychologues scolaires. Il affirme que les universités n'ont pas les moyens d'engager des enseignants dans tous les domaines de spécialisation des psychologues et qu'elles doivent se spécialiser dans quelques créneaux (p. ex. la neuropsychologie, la psychologie industrielle, la psychologie scolaire, etc.). M^{me} Goupil affirme que la section en psychologie de l'éducation de l'UQÀM comporte relativement peu de professeurs pour subvenir aux besoins. De plus, la section couvre à la fois le champ de la réadaptation (déficience

intellectuelle, autisme) et le milieu scolaire. Former des intervenants pour le primaire et le secondaire constitue aussi un défi car ces deux milieux sont relativement différents. La solution pourrait résider, selon M^{me} Goupil, dans le développement de la section déjà existante de l'UQÀM et dans la création d'autres sections dans d'autres universités. Selon elle, le soutien de l'OPQ aux milieux universitaires qui ont une formation en ce sens et l'appui de l'Association québécoise des psychologues scolaires pourraient s'avérer bénéfiques. M^{me} Goupil considère aussi que les étudiants de la section en psychologie de l'éducation devraient aussi faire davantage de stages en milieu scolaire et que le département devrait élaborer plus de cours portant spécifiquement sur l'apprentissage scolaire et l'école actuelle.

M. Charbonneau (Université de Sherbrooke) affirme toutefois que les universités n'offrant pas de formation en psychologie de l'enfance ou en psychologie scolaire se trouvent parfois dans un cercle vicieux. En effet, si les universités forment peu de gens en psychologie scolaire, il est difficile par la suite de trouver quelqu'un pour former la relève. À titre d'exemple, il serait probablement difficile pour l'Université de Sherbrooke, même s'il y a une demande et une volonté à cet effet, de recruter dans la région des docteurs en psychologie ayant la compétence nécessaire pour enseigner la psychologie scolaire.

D'un autre côté, comme le mentionne M^{me} Marcotte (UQÀM), le ministère de la Santé s'inquiète de la pénurie que pourraient engendrer l'exigence du doctorat et la faible proportion d'étudiants qui y auraient alors accès. Toutefois, depuis plusieurs années, les universités n'acceptent plus d'inscriptions dans des programmes de maîtrise en psychologie. Donc, bien qu'il ne soit pas obligatoire pour le moment, la majeure partie des étudiants réalisent déjà un doctorat et non une maîtrise. Ils peuvent effectuer une maîtrise de parcours mais ce n'est pas toujours encouragé et productif de le faire. Donc, plusieurs ne peuvent pratiquer qu'à la fin de leur doctorat, avec le dépôt de leur thèse. Il y a donc déjà un nombre de diplômés moins élevé chaque année et un délai de diplomation plus élevé pour les étudiants. L'Université de Trois-Rivières possède une politique plus souple à cet égard. M^{me} Thomassin (UQTR), affirme que le département de psychologie encourage systématiquement ses stagiaires à aller effectuer une maîtrise de parcours, ce qui leur permet d'entrer sur le marché du travail et de répondre aux besoins du marché plus rapidement.



2. Le manque d'intérêt et de motivation

M. Charbonneau (Université de Sherbrooke) affirme qu'en plus de partager une apparente pénurie, le monde scolaire et le monde de la pédopsychiatrie semblent partager aussi une mauvaise réputation auprès des étudiants et des psychologues, ce qui peut les dissuader de se diriger vers ces milieux. On reproche au milieu scolaire d'être très exigeant auprès des psychologues. Le nombre d'habiletés à maîtriser pour le psychologue scolaire est important. Les étudiants sortent souvent des universités en « spécialistes » alors que le milieu scolaire leur demande d'être pratiquement généraliste. M^{me} Goupil (UQÀM) ajoute d'ailleurs à cet effet : « Ce n'est pas du tout la même chose de faire de la prévention en maternelle, d'intervenir auprès de jeunes du secondaire qui consomment des substances ou auprès de jeunes ayant des difficultés graves d'apprentissage ou un trouble envahissant du développement. On retrouve des problématiques très diversifiées, trop pour qu'une même personne puisse être spécialisée dans tout... »

Selon M^{me} Marcotte (UQÀM), le statut et les conditions de travail ne sont pas valorisants et attirants pour les futurs docteurs en psychologie. Il devrait, selon elle, y avoir davantage de représentations et de politiques visant à promouvoir la psychologie scolaire dans les commissions scolaires, le statut et les compétences des psychologues dans ces milieux. M. Doré (Université Laval) affirme aussi que les psychologues scolaires semblent souvent se trouver dans une situation d'impuissance car ils peuvent faire peu de choses compte tenu du ratio élèves/professionnel. M^{me} Goupil (UQÀM) ajoute que même si l'évaluation est importante, elle ne devrait pas constituer l'activité principale des psychologues scolaires. Il est bien évident qu'un psychologue, et encore plus un docteur en psychologie, sait (et veut !) faire bien plus qu'évaluer à l'aide de tests. De ce fait, réduire la profession à cet angle risque d'entraîner des conséquences fâcheuses non seulement au plan des perceptions que les gens des milieux scolaires ont des psychologues mais aussi en ce qui concerne la motivation de ces mêmes psychologues à exercer dans un milieu qui n'exploite pas adéquatement ou même freine le potentiel et la richesse de ce qu'ils pourraient apporter comme psychologue à part entière.

Selon Diane Marcotte (UQÀM), les étudiants qui possèdent maintenant un doctorat sont déjà mieux formés et pourront possiblement se défendre pour une place plus intéressante dans le milieu scolaire. M^{me} Goupil (UQÀM) ajoute que si des psychologues dûment formés pour le milieu scolaire ne peuvent pas remplacer les psychologues prenant leur retraite, cela est susceptible d'entraîner plusieurs conséquences telles que l'embauche de personnes ne connaissant pas le milieu scolaire et peut-être une difficulté chez ces personnes à répondre aux attentes des enseignants et des directions (p. ex. recommandations et interventions qui ne tiendraient pas compte de la réalité quotidienne du milieu).

3. Le manque d'investissements et d'intérêt de la part du ministère de l'Éducation

M^{me} Goupil (UQÀM) affirme qu'un bon point de départ pour remédier à la pénurie serait une reconnaissance de la part des milieux scolaires de leurs besoins en matière de psychologie scolaire. Le questionnement est de taille. Qui dans le milieu scolaire doit réagir? Les parents, les enseignants, les directions d'écoles, le ministère de l'Éducation? Que devront-ils faire pour que les universités, les associations et les ordres professionnels se mobilisent et se concertent pour régler la question? Qui devrait agir dans ce dossier de manière à favoriser l'accessibilité à des services psychologiques de qualité dans nos écoles? Selon M^{me} Thomassin (UQTR), tant que les milieux scolaires ne valoriseront pas la profession et ne participeront pas activement à la relève, il demeurera notamment difficile pour les psychologues scolaires d'accueillir des stagiaires. En effet, puisque leur employeur ne reconnaît pas cette activité de supervision, les psychologues scolaires craignent de manquer de temps pour accueillir et superviser correctement un étudiant. Pourtant, comme M. Doré (Université Laval) l'affirme, l'absence de psychologues scolaires dans les écoles risquerait d'être une pure catastrophe car si les problèmes cognitifs, sociaux ou émotionnels des enfants ne sont pas détectés tôt, un enfant peut en porter le poids toute sa vie et cela risque d'aggraver ses problèmes.

D'autres solutions ?

*« L'université révèle toutes les capacités, y compris l'incapacité. »
(Anton Tchekhov)*

Devrons-nous envisager, comme le suggèrent M. Doré (Université Laval) et M^{me} Marcotte (UQÀM), le développement ou l'utilisation intensifiée des services de psychologie en parallèle aux écoles pour combler les besoins suscités par les postes vacants des psychologues scolaires? L'école voudra-t-elle et a-t-elle vraiment les moyens de payer ces services? Quels impacts aura cette pénurie sur les autres domaines d'exercice des psychologues (p. ex. dans les CLSC, les hôpitaux, etc.)?

Chose certaine, tous les gens que nous avons interrogés s'entendent pour dire que si les psychologues ne peuvent plus répondre aux besoins dans les écoles, d'autres professionnels prendront leur place dans ce milieu (p. ex. les psychoéducateurs, les travailleurs sociaux, les techniciens en éducation spécialisée, etc.). Sera-ce la première fois que nous laisserons un domaine et un lieu d'expertise du psychologue être abandonné ainsi? Avons-nous vraiment une vision telle des psychologues scolaires que nous les croyons ainsi remplaçables?

Josée Douaire est psychologue clinicienne à Saint-Lambert et étudiante au doctorat à l'Université de Montréal.